

PAR COURRIEL

Québec, le 17 octobre 2017

Objet : Demande d'accès à l'information pour obtenir des documents concernant le calcul de la répartition des taxes foncières et scolaires de 2014, 2015 et 2016 d'un lot à la ville de Québec.

M,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information du 29 septembre 2017 concernant le sujet précité, nous désirons vous informer que nous n'avons pas les documents demandés.

C'est l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) qui reçoit les comptes de taxes et non la Société d'habitation du Québec. Pour le calcul de la répartition des taxes foncières et scolaires d'un lot à la ville de Québec, c'est la municipalité qui effectue les calculs. Vous êtes donc invité à contacter la personne responsable de l'accès aux documents de la Ville de Québec ou l'OMHQ dont vous trouverez les coordonnées au verso de cette lettre.

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, M, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Original signé par)

ANDRÉ MÉNARD

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p. j.

Voici les coordonnées des personnes responsables de l'accès à l'information à la Ville de Québec et à l'OMHQ :

QUÉBEC (VILLE)

M^e Julien Lefrançois
Greffier adjoint, directeur de la Division
de l'accès à l'information et au soutien
aux arrondissements du Service du
greffe et des archives
2, rue Des Jardins #RC-05 C.P. 700
Québec (QC) G1R 4S9
Tél. : 418 641-6411
Télec. : 418 641-6357
loiacces@ville.quebec.qc.ca

OMHQ

Claude Foster
Directeur général
110, rue de Courcellette
Québec (QC) G1N 4T4
Tél. : 418 780-5221
Télec. : 418 780-3071